

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

DELIBERATION N°DEL033-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. PICCA en date du 25/03/13 à partir de 20h56)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 25/03/13 à partir de 20h50)
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Partenariat entre l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et la commune.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL076-10 en date du 28 juin 2010, le conseil municipal a conclu un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sur la période 2010-2012, pour renforcer leur collaboration et soutenir financièrement les actions menées par l'ALEC dans le domaine des économies d'énergie.

Grâce à ce partenariat, un conseiller en énergies est mis à disposition des habitants ayant un projet de construction ou de réhabilitation de leur logement, une fois par mois (1/2 journée), dans le cadre des permanences mises en place par la commune (architecte conseiller et conseiller en énergies).

L'information et le conseil aux habitants dans le domaine de l'énergie correspond à l'un des axes de travail développé par la commune, dans le respect du Plan Air Climat de l'agglomération grenobloise dont elle est signataire.

Afin de maintenir ce service, l'ALEC propose à la commune de continuer à financer ces permanences à hauteur de 1350€ TTC par an au maximum, sur la base de dix permanences par an, pour les années 2013 à 2015.

Une convention pluriannuelle d'objectifs précisera les modalités de ce partenariat.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter de prendre en charge le financement des actions de l'ALEC, à hauteur de 1350€ TTC par an au maximum, sur la période 2013 à 2015,
- de l'autoriser à signer la convention correspondante et tous documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.